REPUBLIQUE POPULAIRE DU HENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº (81-334 du 16 Octobre 1981

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande, de l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du 10 Octobre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- WU le décret Nº 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE:

Article Jer. Pour compter du 10 Octobre 1981, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant l'absence du Camarade Armand MONTEIRO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1981

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 CC du PRPB 4 AND 4 CPC 6 SCG 4 SPD 2 MIP-MESRS 6 autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAF 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - EN 6 CF 1 JORPB 1.-